

CHARTRE D'ELEVAGE du DEUTSCHER JAGDTERRIER

ELEVAGE RECOMMANDE PAR
LE JADGTERRIER CLUB DE FRANCE

PREAMBULE

Le JAGDTERRIER CLUB DE FRANCE s'est vu confier depuis 1981 par la Société Centrale Canine la gestion et la promotion de la race en France.

Par ces actions durant ces 35 ans, le Club a réussi à mettre en place :

- des règlements d'Epreuve de Travail
- des Délégations Régionales
- des Nationales d'Elevage
- un calendrier d'épreuves de travail
- un Livre d'Elevage
- un référentiel d'étalons et de lices
- une Grille de Cotation
- une démarche de dépistage des tares génétiques
- un Site Internet
- un bulletin d'information annuel

- un réseau d'éleveurs permettant de répondre à la demande
- un réseau d'Adhérents
- une présence au sein du Club International du D.J.T.

Ce travail de fond a eu pour conséquence de maintenir un intérêt permanent auprès des chasseurs de France ainsi qu'un niveau de demande toujours et régulièrement autour de 800 chiens par an, cette estimation ne prend pas en compte les chiens apparentés (non LOF, ou croisement avec DJT).

Ces dernières années, nous avons pu observer qu'un certain nombre d'éleveurs qui auparavant ont bénéficié de notre expérience dans la sélection comme adhérents de l'Association, ont quitté notre environnement pour se donner plus de liberté dans leur propre organisation d'élevage de chiens LOF, tout en rentrant directement en concurrence avec nos éleveurs qui continuaient de produire dans l'esprit et les directives de l'Association.

Il appartenait donc au Comité du JTCF de mettre en place un élément de reconnaissance et de promotion des éleveurs qui produisent selon les recommandations et avec les outils de sélection mis en place par l'Association.

La mise en place d'un LABEL ELEVAGE RECOMMANDE par le JTCF paraît être le bon vecteur, encore fallait-il définir les conditions de délivrance de ce label et son suivi dans le temps. C'est l'objet des points qui sont abordés ci-dessous dans le cadre d'une CHARTE qui sera proposée à la signature des éleveurs qui se reconnaissent dans cette politique, charge en suite à l'Association de mettre en place toute la communication pour assurer la promotion de ces élevages.

CRITERES D ADMISSION

- Etre membre du JTCF à jour de cotisation avant le 15 janvier de l'année.

- Ne produire que des chiens LOF.
- Encourager l'adhésion des acquéreurs au JTCF en remettant une demande d'adhésion lors de la cession, et en leur expliquant les missions et les objectifs de l'Association.

- Utiliser exclusivement les étalons cotés au moins 3/6 + test génétique de dépistage de la luxation du cristallin PLL + identification ADN, reconnus et référencés par le JTCF ou ceux reconnus par les Club affiliés au Club International du DJT, âgés entre 12 mois et 10 ans. En cas d'insémination, les paillettes auront dû être prélevées à l'intérieur de la fourchette d'âge.

- Utiliser des lices ayant au minimum réussi une épreuve de travail (menée à voix sur lièvre, sanglier, ETAR, Broussaillage) avec test génétique de dépistage de la luxation du cristallin PLL + identification génétique ADN.

- Faire exclusivement des accouplements avec résultats PLL : N/N + N/N ou N/m +N/N sur les reproducteurs.

- Faire reproduire une lice qu'à partir de 15 mois et la réformer à 9 ans.

- Ne faire qu'une portée par an avec une lice.

- S'engager à trouver une solution amiable avec l'acquéreur en cas de non confirmation d'un chien.

- L'éleveur devra établir une facture de cession sur laquelle seront précisées les garanties qu'il offre à l'acquéreur.

- S'engager dans une démarche de dépistage de la luxation du cristallin en faisant effectuer le test génétique PLL avant toute mise à la reproduction.

- Transmettre les résultats du contrôle au responsable d'élevage avant la saillie.
- Ne mettre les chiots à la vente qu'après un âge de 8 semaines, identifiés par tatouage ou puce, vaccinés et déparasités, correctement sociabilisés.
- S'assurer de l'absence de tares rédhibitoires visibles, lors de la vente (absence testicule, dentition, etc.)
- Contribuer au fond de solidarité des Elevages Recommandés par le J.T.C.F de 3€ par chiot inscrits ou de 25 € par saillie, à verser par l'éleveur au trésorier du JTCF lors de l'inscription de la portée ou après la naissance de la portée par le propriétaire de l'étalon et dans tous les cas avant de 31 décembre de l'année en cours.

DEMANDE

La demande de délivrance du LABEL est subordonnée à la signature de la CHARTE qui reprend les engagements évoqués ci-dessus et est à adresser au Président du JTCF. Pour la première demande, seule la signature de la CHARTE est demandée, il est fait abstraction de tout contentieux que l'élevage aurait pu connaître par le passé et avant la signature de la CHARTE.

CONTRÔLE

Lorsqu'il est saisi de la demande, le Président sollicite la Commission des élevages recommandés qui se prononce sur le bien fondé et émet un avis. S'il est positif, il donne lieu à l'établissement d'un label d'élevage recommandé signé du Président.

VALIDITE ET RENOUVELLEMENT

Ce LABEL est valable jusqu'au 31 décembre de chaque année. Une nouvelle demande avec signature de la charte doit être formulée avant le 15 janvier de l'année suivante. La délivrance du label peut être suspendue ou annulée par la Commission des élevages recommandés sans que celle-ci ait à faire connaître le ou les motifs de sa décision.

INFORMATION ET PROMOTION

Les élevages détenteurs du LABEL pour la période considérée pourront faire usage de cette distinction dans les publicités et annonces mettant en valeur leur élevage et leurs disponibilités en chiots.

Le JTCF, par le biais de son site internet et des revues spécialisées, fera toute la promotion de ces élevages labellisés. S'il le souhaite, l'éleveur pourra faire joindre une photo personnalisée à cette présentation.

La Commission des Elevages Recommandés
du J.T.C.F.

[charte des elevages recommandes 2018](#)

[=> Voir la liste des élevages recommandés](#)

La Commission des Elevages Recommandés du J.T.C.F.